

Onzième séance

Débat sur les Enjeux des autoroutes de l'information :

Le rôle de l'Unesco

**Lundi 21 Octobre : 10h20 Le résumé de l'intervention par les
procès-verbalistes se trouve du Par.8.1 au Par. 8.7 : pp. 221-223**

Des Compte Rendus analytiques

Je voudrais commencer par féliciter le Secrétariat et le Directeur Général pour la bonne qualité, à mon humble avis, du document soumis à notre examen, le 150 EX / 15 intitulé : Les enjeux des autoroutes de l'information : le rôle de l'Unesco. Ce document pose tous les problèmes de principe que soulèvent les autoroutes de l'information, rappelle la mission confiée à l'Organisation par la 28^e Conférence générale, pour ensuite décrire succinctement toutes les activités menées et à mener dans le cadre de l'accomplissement de son rôle.

Il y a lieu de se réjouir de constater que de nombreuses actions ont eu à être déployées dans diverses directions et avec de nombreux partenaires et qui toutes, visent à permettre à l'Organisation de bien cerner tous les problèmes que suscite le développement des technologies nouvelles de l'information. Des actions qui visent également à endiguer les effets pervers et indésirables que les nouvelles technologies de l'information sont susceptibles de créer et créent même déjà.

A côté d'un grand nombre de rencontres régionales aboutissant à des recommandations allant dans le sens de la sauvegarde des intérêts bien compris de l'humanité, où qu'elle vive, on note aussi avec bonheur, des études prenant en compte les soucis des pays en voie de développement, telle l'étude conjointe Unesco- Union internationale des télécommunications, qui s'est préoccupée de définir une approche

susceptible d'assurer aux utilisateurs des secteurs axés sur le développement l'accès, à un prix abordable, aux moyens télématiques.

J'ai noté également avec beaucoup plus d'intérêt encore, les applications et projets pilotes conduits par l'Unesco elle-même en direction de l'Afrique, tel le projet Réseau régional informatique pour l'Afrique (RINAF), qui a déjà organisé plusieurs stages de formation à l'intention des gestionnaires et techniciens de réseaux africains et aidé au raccordement de quatre pays africains au réseau international. Je me réjouis en particulier des activités planifiées à partir de la réunion de Libreville, en Avril dernier, activités ayant pour effet d'améliorer la connectibilité aux réseaux de la sous-région Afrique Centrale.

Voilà une belle activité déjà déployée et qui permet d'affirmer que l'Unesco joue déjà son rôle. La 150^e session de notre Conseil se doit d'encourager le Directeur Général à aller de l'avant, dans le cadre qui lui est tracé par la résolution 28 C / 15 et notamment quand elle lui demande de " promouvoir une approche déontologique, conforme à la mission éthique de l'Unesco, visant à un développement harmonieux de ces déontologies, dans le respect du pluralisme linguistique et culturel et du droit à la vie privée ".

A cet égard je voudrais dire ma sincère appréciation des exposés qui ont été présentés au Conseil vendredi dernier par les experts en la matière que sont M. Torben Krogh, Président de la Conférence Générale et M. Hervé Bourges, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de France.

Il n'est pas possible, compte tenu de la limitation du temps de parole qui nous est fort justement imposée, d'aborder tous les problèmes de société que posent les nouvelles technologies de l'information. C'est pourquoi je me bornerai à évoquer les questions fondamentales et incontournables suivantes :

1°) Doit-on laisser s'appliquer le principe de la libre circulation de l'information et le droit de communiquer sans la moindre restriction ?

2°) Est-il possible d'éviter que les autoroutes de l'information ne concernent qu'une minorité aisée et riche de la population mondiale ?

3°) La fréquentation des autoroutes de l'information ne va-t-elle pas façonner un type d'homme paradoxalement diminué ?

Permettez-moi de reprendre ces questions l'une après l'autre pour tenter d'y apporter une réponse modeste, et grâce aux éclairages des exposés de MM Torben Krogh et Hervé Bourges. Et tout d'abord la première : la libre circulation de l'information et le droit de communiquer seraient-ils des principes à jamais incompatibles avec la moindre régulation ? La question ne se poserait pas si Internet n'avait pas déjà donné l'occasion de déplorer des expériences malheureuses à divers égards. On pense d'emblée au stockage des films pornographiques dans des banques de données, aux réseaux de pédophilie récemment démasqués. Mais il y a plus banalement, toutes ces supercheries dont il faut se méfier. Selon M. Hervé Bourges, Internet est aujourd'hui le principal média de diffusion de fausses nouvelles et de propagande. De son côté, M. Torben Krogh a aussi affirmé que de faux documents ont été introduits dans le réseau Internet, venant d'auteurs qui se sont cachés derrière des noms fictifs. Une régulation de l'usage des autoroutes de l'information ne serait donc pas seulement indispensable pour protéger les enfants, mais également pour protéger l'ensemble des consommateurs. C'est pourquoi je pense qu'il ne suffit pas de s'en remettre au sens des responsabilités des uns et des autres. Car prôner en cette affaire le sens des responsabilités des gens c'est prôner la loi de la jungle, la loi du plus fort ; c'est se cacher la tête dans le sable. Internet n'est pas un média doté d'un comité de rédaction ou d'une direction définissant sa ligne éditoriale. Internet ressemble plutôt à un grand bazar dans lequel tout le monde peut entrer pour acheter aussi

bien du poison que du miel. C'est pourquoi je me réjouis des indications données par M. Hervé Bourges sur une possible auto-régulation du secteur, à travers l'identification des fournisseurs et des consommateurs, une identification qui pourrait résulter d'une obligation d'enregistrement pour l'ensemble des sources Internet. Je crois que l'approche de M. Hervé Bourges est une approche qui concilie deux soucis apparemment contradictoires : le souci d'éviter qu'il soit créé quelque chose comme une censure exercée par des autorités publiques d'une part et, d'autre part, l'exigence saine d'une régulation indirecte. Car c'est de cela qu'il s'agit lorsque le Président du Conseil supérieur de l'Audiovisuel de France préconise la mise en place d'un système planétaire d'identification des serveurs et des services, l'accès à des fiches d'identité des émetteurs, une codification des sources devant permettre d'identifier les services professionnels ou institutionnels en les répertoriant.

Il y a de quoi être réconforté en découvrant qu'il existe une possibilité de solution mitoyenne au problème de savoir s'il faut et si on peut réglementer le fonctionnement d'une Autoroute de l'Information, tout comme il existe une solution mitoyenne au problème de savoir s'il faut, s'agissant de la protection des bases de données et du droit d'auteur, soit définir une nouvelle catégorie de créations intellectuelles à protéger et élaborer, pour elles, des lois nouvelles et spécifiques, soit alors continuer à appliquer des droits voisins. Les propositions faites par M. Hervé Bourges me paraissent mériter de retenir l'attention de l'Unesco qui semble par ailleurs toute désignée pour s'occuper de la création de l'observatoire mondial également suggéré par M ; Bourges.

S'agissant à présent de la deuxième question que j'ai formulée, il apparaît évident que dès sa conception, l'Autoroute de l'information est vouée à ne profiter qu'à une minorité de la population mondiale. Dans leur article paru dans le numéro 75 de la revue Sources, éditée par l'Unesco et

intitulé : l'Union fera la force ou la différence, Toni Carbo Bearman et David Wallace écrivent ceci : " Pour développer une Autoroute de l'Information vraiment mondiale, il est essentiel de s'assurer que les personnes, les sociétés et les nations ne se divisent pas en deux camps : celui des riches et celui des pauvres de l'information et de la technologie. Il faut aussi faire que certaines cultures n'occultent pas toutes les autres et ne dominent de manière désordonnée, l'information transitant sur cette autoroute qui peut donner à tous, la possibilité de prendre la parole dans le débat planétaire ". Une perception fort généreuse en effet du problème ; une perception malheureusement contredite dans les faits tout comme elle l'est par d'autres observateurs du phénomène.

C'est ainsi que Paul Virilio dans son livre intitulé " La vitesse de libération " et parue aux éditions Galilée, a pu écrire : " La société de demain se décomposera en deux catégories antagonistes : ceux qui vivront au rythme du temps réel de la ville mondiale, dans la communauté virtuelle des nantis, et ceux qui survivront dans les marges de l'espace réel des villes locales, plus abandonnés que ceux qui vivent aujourd'hui dans les zones sub-urbaines du Tiers-monde ". Vision pessimiste ? Non ! vision réaliste que les statistiques actuelles peuvent déjà confirmer. D'après le n° 58 de la revue économique Capital qui, en juillet dernier a consacré 17 pages d'explications et de reportages sur la révolution Internet, sur 50 à 60 millions d'utilisateurs dans le monde, 35 millions vivent aux Etats Unis, 12 millions en Europe, dont 420 000 en France. Je n'y ai découvert aucun chiffre pour l'Afrique. Autrement dit il n' y a pas à se faire trop d'illusions sur une possible démocratisation de l'accès aux autoroutes de l'information. Car " les autoroutes de l'information exigent alphabétisation, prospérité, ; développement des ressources humaines et, surtout, infrastructures " comme l'écrivent de leur côté les auteurs de l'article intitulé :Des idées.. à défaut d'argent, et paru dans le même numéro des Sources que j'ai déjà cité.

Cela n'empêche pas l'Unesco de jouer son rôle en contribuant à aider les pays en voie de développement à exploiter les bienfaits des autoroutes de l'information au profit des universités, des services de l'enseignement à distance, des chercheurs désireux d'entrer dans des bibliothèques virtuelles et électriques...en temps réel.

J'en arrive à la troisième et dernière question qui se pose et que beaucoup se posent déjà, la question qui concerne le façonnage d'un type d'homme paradoxalement diminué, à travers l'usage quotidien des autoroutes de l'information. Cela peut surprendre, mais la question mérite toute notre attention. Je vais à ce sujet, le temps passant très vite, me borner à citer deux auteurs qui abondent dans ce sens ; je n'aurai certainement pas le temps de commenter leurs déclarations ; mais elles se suffisent à elles-mêmes. C'est d'abord Léo Sheer, dans son livre intitulé : La démocratie virtuelle et paru chez Flammarion, qui écrit ceci : " Jusqu'à présent, le lien social, celui qui connecte un individu à la collectivité, mettait en relation des cerveaux individuels aux capacités infiniment supérieures à tous les ordinateurs connus, avec un ordre collectif construit comme une machine à vapeur des plus archaïques. Désormais la société va se doter d'une infrastructure intelligente, comparable à un immense système nerveux permettant tous les branchements individuels. La pente logique de ce processus devrait aboutir à un plus grand abêtissement collectif. La mutation sociologique serait alors inverse de celle qui est anticipée dans la société à deux vitesses. Les plus démunis seraient condamnés à maintenir un haut niveau d'intelligence, tandis que ceux qui pourraient, dès l'enfance, avoir accès à tous les services du réseau deviendraient irrémédiablement de plus en plus paresseux intellectuellement et donc idiots ".

Je ne pense pas que Léo Sheer écrit ces lignes pour procurer une sorte de consolation aux ressortissants des pays en voie de développement et aux

laissés pour compte des pays développés. Il croit que ce scénario catastrophe est inexorable bien qu'il ne soit pas totalement fatal. Mais là où la chose devient sérieuse, c'est lorsque sous la plume de Paul Virilio que j'ai déjà cité, on trouve la même vision pessimiste sur les conséquences des nouvelles technologies de l'information sur la condition humaine. A son tour donc, Paul Virilio écrit : " Télé -achat, télé -travail à domicile, appartements et immeubles câblés... A l'urbanisation de l'espace réel qui est, finalement, celle du corps propre du citoyen, citoyen -terminal bientôt suréquipé de prothèses interactives dont le modèle pathologique est ce handicapé moteur " équipé pour contrôler son environnement domestique sans se déplacer physiquement, figure catastrophique d'une individualité qui a perdu, avec sa motricité naturelle, ses facultés d'intervention immédiate et qui s'abandonne, faute de mieux, aux capacités de capteurs, de senseurs et autres détecteurs à distance qui font de lui un être asservi à la machine avec laquelle, dit-on, il dialogue ".

Comme on peut le voir, les Autoroutes de l'Information comportent un enjeu vital pour le devenir de l'homme. L'essentiel est d'en être prévenu pour savoir jusqu'à quel abandonnement à la machine ne pas aller.

L'Unesco doit jouer son rôle et elle le joue déjà à merveille. C'est pour cela que, moyennant quelques légers amendements, je suis favorable à l'adoption du projet de décision soumis à notre examen au paragraphe 27 du document 150 EX / 15. La décision devrait en effet être plus explicite en ce qui concerne les initiatives à faire prendre à l'organisation et allant dans le sens de préparer la mise en place d'un observatoire mondial des autoroutes de l'information.

Je vous remercie de votre attention./.